

les francas
de Pau



CONDITIONS SPECIFIQUES A LA PERIODE DE DECONFINEMENT

Les principales conditions précisées en référence au décret no 2020-548 du 11 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

LES ACTIVITES :

- Elles seront organisées par groupes de 12 enfants maximum
- Le programme d'activités sera adapté pour tenir compte de la distanciation sociale et des gestes barrières.
- Les sorties seront limitées à l'enceinte du centre ou à proximité immédiate des bâtiments du centre de loisirs.

L'EQUIPE :

- Tous les encadrants porteront obligatoirement un masque.
- Elle sera particulièrement vigilante aux respects des règles sanitaires.
- Chaque encadrant sera affecté principalement à un groupe d'enfants.

LES LOCAUX ET MATERIELS :

- Certains espaces et du matériel pédagogique seront dédiés à chaque groupe d'enfants.
- Les objets et zones fréquemment touchés seront quotidiennement désinfectés avec un virucide.

L'ACCES DES PARENTS :

- Il sera limité à la zone administrative (bureau, accueil)
- Les animateurs seront chargés d'amener l'enfant.

TRANSPORT :

- La ville de Pau remet en place le transport des enfants depuis les écoles publiques habituelles.
- Les règles de distanciation seront respectées (une place occupée sur deux)

PRECAUTION D'USAGE :

- Si votre enfant présente des symptômes (fièvre, toux, maux de tête) nous vous demandons de ne pas l'amener au centre de loisirs.
- De même si un enfant présentait des symptômes durant l'accueil au centre de loisirs nous l'isolerons (avec port d'un masque et prise de température) et demanderons aux parents de venir immédiatement. Par ailleurs nous signalerons le cas suspect à l'école de fréquentation ainsi qu'au service DDCS, dans l'attente de résultat.